

BULLETIN D'INFORMATIONS N°5
DE LA DELEGATION SPECIALE A L'INTENTION DE LA POPULATION AYNACOISE

DERNIERE MINUTE - POINT SUR L'ORGANISATION DU PROCHAIN SCRUTIN MUNICIPAL

L'arrêté préfectoral du 14 août 2026, portant convocation des électeurs d'Aynac le 4 octobre prochain, fixait au 17 septembre 2026 à 18h00 la date et l'heure limite pour le dépôt des déclarations de candidatures pour la prochaine élection municipale.

Aucune déclaration de candidature n'ayant été reçue en sous-préfecture, une nouvelle date de scrutin sera prochainement arrêtée par les autorités préfectorales.

De fait, la délégation spéciale voit son mandat être prolongé jusqu'à la date d'installation de la future municipalité, soit le vendredi qui suivra la date du prochain scrutin.

RECAPITULATIF DES DELIBERATIONS PRISES PAR LA DELEGATION SPECIALE DEPUIS SON ENTREE EN FONCTIONS

Séance du 4 août 2026

- Délibération fixant les taux des indemnités de fonctions des membres de la délégation (président et vice-présidents),
- Délibération autorisant la saisine de la SCP Mélanie CAILLEAUX, commissaire de justice associée, afin d'engager la procédure d'expulsion à l'encontre de l'occupant du logement communal situé 119 place du Forail à Aynac, et de prise en charge, sur le budget communal, des honoraires inhérents à cette procédure,
- Délibération portant admission en non-valeur pour créance irrécouvrable d'une somme correspondant à un ordre de reversement émis à l'encontre d'Antargaz, la somme étant inférieure au seuil de poursuite ;
- Délibération autorisant la saisine de l'étude notariale Herbet de Lacapelle Marival pour l'établissement d'un acte de régularisation cadastrale,
- Délibération portant délégation de signature dans le cadre du service « autorisations du droit des sols » (ADS) au Grand Figeac.

Séance du 18 août 2026

- Délibération adoptant le nouveau règlement intérieur de la salle polyvalente « espace Georges Frescaline »,
- Délibération adoptant le règlement intérieur de la cantine scolaire,
- Délibération autorisant le recours au Centre départemental de Gestion du Lot afin de pourvoir, temporairement, les emplois de secrétaire de mairie et d'agent technique polyvalent,
- Délibération autorisant l'achat d'une débroussailleuse auprès de Motoculture Lavastrou,
- Délibération autorisant la réfection d'une partie du plafond placo de la salle d'activités de l'école primaire confiée à l'entreprise Menuiserie Iso – Réno 46 de Bio,

Séance du 24 août 2026

- Délibération confiant à l'entreprise Menuiserie Iso Réno 46 la réfection totale du plafond placo de la salle d'activités de l'école primaire et modifiant la délibération du 18 août 2026 qui autorisait la réalisation des travaux de rénovation partielle du plafond de cette salle d'activités,
- Délibération confiant à l'entreprise SAS VIGUIE les travaux de réfection de la zinguerie du toit de l'école primaire, ceux-ci conditionnant la poursuite des travaux de rénovation du plafond de la salle d'activités de l'école primaire,
- Délibération relative au projet d'aliénation d'une portion de chemin rural, au lieu-dit « la Gauzinie », autorisant l'ouverture d'une enquête publique et donnant son accord de principe à la transaction proposée, sous réserve du résultat de l'enquête publique, les frais d'acte, d'arpentage et d'enquête publique étant à la charge des acquéreurs.

Séance du 28 août 2026

- Délibération autorisant le renouvellement du contrat de l'agent d'entretien et de service de la cantine en qualité d'adjoint technique territorial de 2^{ème} classe, pour une durée courant du 31 août 2026 au 29 août 2027.



Séance du 10 septembre 2026

- Délibération confiant à l'entreprise SAS FRAUZIOL la fourniture et la pose de brasseurs d'air dans les différentes salles de classe, salle d'activités des écoles primaire et maternelle de la commune ainsi que dans la cantine.

Séance du 17 septembre 2026

- Délibération autorisant les travaux de reprise de berge du ruisseau d'Aynac, au droit de l'ancienne prise d'eau de l'ancien lavoir, confiés à l'entreprise Chanet TP.
- Délibération modifiant la délibération fixant les taux des indemnités de fonctions des membres de la délégation (président et vice-présidents) afin de mieux prendre en compte les jours de présence et la fréquence des déplacements des membres de la délégation.

GESTION DU PERSONNEL COMMUNAL

Jérémy DERENDINGER a quitté ses fonctions d'agent technique polyvalent le mardi 8 septembre dernier. Il tient à remercier la population aynacoise pour l'accueil qui lui a été réservé, dans ses fonctions de « cantonnier », tout au long de ses six mois d'activités. La délégation spéciale le remercie également pour son implication et son investissement dans ses fonctions, sa jovialité et son sens des relations. La procédure engagée pour pourvoir l'emploi d'agent technique polyvalent n'ayant pas permis, à ce jour, le recrutement de son remplacement, la délégation spéciale a sollicité le centre départemental de gestion du Lot afin de pourvoir, temporairement, le poste.

Quentin GARY a, ainsi, intégré l'équipe des agents de la commune le lundi 7 septembre, pour une durée de six semaines, soit jusqu'au 16 octobre prochain, sur une base horaire hebdomadaire de 28 heures. La délégation vous invite à lui réserver le meilleur accueil.

Elle poursuit, naturellement, la procédure de recrutement qu'elle espère pouvoir mener à son terme prochainement.

Jacqueline SUCHON a été reconduite dans son emploi d'agent d'entretien et de cantine pour une durée d'un an.

Après quatre semaines d'absence, Magalie AZEMAR a repris, le 18 septembre, ses fonctions de secrétaire de mairie ; la délégation remercie chaleureusement Sabine LEVASSEUR, sa remplaçante, qui a assuré l'intérim.

Depuis cette date, l'agence postale communale est, de nouveau, ouverte au public.

MODIFICATIONS DU PLUi DU GRAND FIGEAC

Le Grand Figeac a engagé l'évolution du PLUi, approuvé par délibération du conseil communautaire du 24 juin 2025, afin de prendre en compte les corrections matérielles et les évolutions du document d'urbanisme à la suite de son approbation.

2 procédures de modification ont, ainsi, été engagées :

- l'une, par arrêté du président du Grand Figeac, permettant la correction d'erreurs matérielles,
- l'autre, avec évaluation environnementale, par délibération du conseil communautaire du Grand Figeac du 7 juillet 2026, destinée à prendre en compte les évolutions des projets communaux ainsi que des ajustements tels que la relocalisation de certaines zones d'extension urbaine à surface identique à l'existant sans consommation supplémentaire d'espaces naturels, agricoles et forestiers (ENAF), la modification du zonage de zone Ap, N, Np, Na vers un zonage A pour une prise en compte de bâtiments agricoles en activité.
- Les objectifs de cette seconde modification visent, à titre principal, à prendre en compte des modifications du règlement écrit, des évolutions de zonage dans le règlement graphique, des ajustements d'orientations d'aménagement et d'orientation (OAP) sectorielles existantes ou de mise en place de nouvelles OAP sur des secteurs AUH relocalisés, des créations, modification ou suppression d'emplacements réservés, de rendre plus opérationnelles certaines OAP sectorielles, de favoriser la production d'énergie renouvelable en identifiant les sites propices.

Si vous êtes concernés ou pensez être concernés par l'un de ces différents points, adressez vous à la mairie d'Aynac qui recensera et relatera, auprès du Grand Figeac, vos demandes pour une analyse en vue d'une éventuelle prise en compte dans le document qui sera soumis à la concertation publique.

Jean Luc GUILLEMOTO, Guy CARLES, Marvin FORGE, président et vice-présidents de la délégation spéciale

